



Achat local professionnel - fiscalité

Par **killaz**, le **06/04/2012** à **08:56**

Bonjour, avec ma femme, nous sommes kinésithérapeutes en profession libérale. Nous avons l'intention d'acheter notre local pour y exercer dedans. Nous ne savons pas trop ce qui est le mieux pour nous. Doit-on créer une SCI pour l'acheter ? Doit-on l'inscrire à notre patrimoine professionnel ou privé ? J'ai cru comprendre que si nous l'inscrivions à notre patrimoine privé, nous devrions nous verser un loyer. Dans ce cas, nous paierons des impôts sur les revenus fonciers ? J'ai lu aussi que dans ce cas, on peut soit déclarer les revenus à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés. Enfin bref, je suis perdu ... Quelqu'un peut-il me renseigner sur ce qui est le plus avantageux pour nous. Merci d'avance.